



Nous connaissons tous quelqu'un qui a mal vécu la transition vers ce nombre fatidique du 40. Malheureusement, nous connaissons peut-être aussi tous quelqu'un qui a mal vécu la quarantaine avec un de ses animaux, et ceci peut lui avoir coûté cher... peut-être aussi cher que sa crise de la quarantaine?

Plus sérieusement, en élevage et en épidémiologie, la quarantaine consiste à isoler des animaux en provenance de l'extérieur de son troupeau et pouvant être contagieux, même s'ils ne présentent pas de signes cliniques. Elle consiste aussi à l'isolement et l'observation des animaux réintroduits dans cet élevage comme ceux qui reviennent d'une exposition agricole, d'une hospitalisation, d'une pension ou d'une période de saillies dans un autre troupeau. **La quarantaine doit s'échelonner sur une période minimale de deux semaines (idéalement quatre).** L'idée du nombre 40 comme période décisive de temps serait celle d'Hippocrate (médecin grec et philosophe vivant au Ve siècle av. J.-C., considéré le 'père de la médecine'), qui indique qu'une maladie aiguë se manifeste normalement en 40 jours. La période de quarantaine permet de dépister rapidement les signes cliniques des maladies et d'intervenir avant que la condition ne s'aggrave ou ne s'étende au reste du troupeau. Durant cette période d'observation, l'appétit, le niveau de stress et la consommation d'eau peuvent s'ajuster après une acclimatation. On peut aussi ajuster la ration, donner les vaccins souhaités et faire les tests d'admission souhaités (AEC, coprologie, etc.) s'ils n'ont pas été faits avant l'arrivée à la ferme.

Une quarantaine doit être observée pour un animal jusqu'à la fin de son propre isolement. Ce qui signifie qu'il faut prévoir l'espace nécessaire pour séparer des animaux qui arriveraient en quarantaine à différents moments pour des durées variées. En effet, il ne faut pas mélanger des animaux qui ont déjà entamé leur quarantaine avec ceux qui la débutent. Autrement, ceux-ci constituent un nouveau groupe de quarantaine. Surtout si l'isolement n'est pas pour la même raison visée... L'espace nécessaire à la quarantaine doit donc être jugé suffisamment grand et pouvoir être subdivisé au besoin.

Voici quelques principes de base de la quarantaine qui devraient être respectés :

- 1- Éviter tout contact physique entre les animaux en quarantaine et ceux de l'élevage
- 2- Éviter que les aérosols et les déjections puissent contaminer les autres chèvres
- 3- Prévoir la ventilation indépendante, sinon prévoir une circulation d'air passant par la chèvrerie, puis vers la quarantaine pour passer ensuite vers les sorties d'air
- 4- Éviter la circulation d'animaux (et d'humains si possible) près de la quarantaine. Notez bien que la même recommandation est faite pour la ségrégation d'animaux testés positifs à l'AEC qui sont gardés et isolés en attente d'être réformés plus tard. Il faut éviter la circulation d'animaux près d'eux pour réduire le risque de contacts directs avec d'autres individus et aussi prévoir une ventilation près des sorties d'air



La circulation du personnel dans la quarantaine doit toujours se faire après les autres sections de l'étable de façon à éviter la contamination du troupeau à partir de la quarantaine. Des vêtements et des chaussures spéciaux devraient y être portés. Évidemment, aucun visiteur ne devrait y circuler. A moins de ne pas avoir d'autre alternative, la quarantaine ne doit pas servir d'hôpital. Si tel est le cas, la vocation de l'espace ne peut être partagé pour deux fonctions simultanément. Une désinfection rigoureuse de la zone quarantaine devra être faite après chaque usage. Le matériel d'élevage nécessaire à la quarantaine ne devrait servir que pour les animaux de cette zone. Dans le cas contraire, nettoyer et désinfecter le matériel. Les outils d'alimentation et d'écurage devraient être différents, bien identifiés et leur usage devrait être connu de tout le personnel de la chèvrerie.

Afin de réduire le stress engendré à l'animal placé en quarantaine, il faudrait éviter d'en placer un unique. Si un seul animal doit être mis en isolement, il est recommandé de l'accompagner d'un chevreau lourd qui sera vendu pour la viande à la fin de son isolement (aucun retour vers l'étable possible). Cet animal servira de compagnie à l'individu en quarantaine, qui souvent, doit subir l'adaptation à un déménagement, un nouvel environnement, une nouvelle alimentation; déjà bien des situations stressantes. C'est un fait bien connu que le stress rend plus vulnérable aux maladies.

Pour éviter qu'ils ne soient des vecteurs supplémentaires de maladies, un bon contrôle de la vermine, des animaux de compagnie et des insectes nuisibles est indiqué partout dans l'étable et surtout dans la quarantaine.

La quarantaine, c'est parfois une dure étape à passer. Mais comme toute chose, mieux vaut entrer dans la quarantaine la tête basse et en sortir sain et fringant.

Je vous laisse sur cette citation de Hugo Lamarck (Myrtille, 2020) : ' J'ai mis mon âge en quarantaine parce que vieillir c'est contagieux'... Pas fou, non?!!! Ça donne envie d'être en crise de quarantaine!

Annie Daignault, m.v.

Tel : (418) 856-1200 poste 247

Fax : (418) 856-6247

annie.daignault@cepoq.com



Références :

Fiche technique 'Aménagement biosécuritaire Zone de quarantaine'

Participants au
programme



AEC

L'objectif du Programme est de présenter un protocole facile d'application pour la certification sanitaire des troupeaux de chèvres québécois pour l'AEC (Arthrite encéphalite caprine). Il propose des procédures à mettre en place pour établir un plan de lutte contre le virus de l'AEC, procédures qui sont efficaces, fiables et réalisables techniquement et économiquement.